

Conseil communal de Lausanne

Initiative :	Postulat
Titre :	Un coup de neuf pour la balade de la Vuachère
Initiant :	Samuel DE VARGAS

Le 18 mars 2003, la Ville de Lausanne inaugurerait la balade de la Vuachère le long de la rivière qui porte le même nom. Reliant Ouchy à Epalinges, cette promenade permet de traverser Lausanne sans quitter la nature. Il est aussi possible d'apprécier la faune et la flore durant le parcours, qui se nomme aussi et pour une bonne raison « Sur les sentiers du renard ».

Cet itinéraire est toujours autant apprécié des Lausannoises et des Lausannois, notamment en raison de la fraîcheur des lieux et de la possibilité de rejoindre le parcours à plusieurs hauteurs de la ville. Des panneaux didactiques accompagnent les promeneuses et promeneurs pour attirer leur attention sur un aspect spécifique, pour leur faire découvrir un beau panorama ou encore pour mentionner un fait historique. Après bientôt 20 ans d'existence dans un environnement à la merci des aléas du temps et des dégradations humaines, ces installations mériteraient une remise à neuf. De plus, cette occasion pourrait être saisie afin de mettre à jour les panneaux (indication du m2, remplacement de l'ancien logo de la Ville, graphisme daté, etc.).

S'agissant du parcours en tant que tel, la Ville pourrait porter une attention particulière à le rendre – du moins en partie – accessible aux personnes à mobilité réduite. Les familles avec poussettes bénéficieraient aussi d'un tel aménagement. Dans un autre registre, il est parfois difficile de trouver son chemin, car certaines indications de l'itinéraire ne sont pas toujours visibles. Il arrive que les empreintes de renard marquées au sol se confondent avec le chemin terreux, il pourrait être judicieux de renforcer la signalétique à l'aide de panneaux directionnels.



Gottettaz-Martin Luther King



Passerelle de la Gottettaz

Le présent postulat invite donc la Municipalité à étudier l'opportunité de :

1. Remplacer les panneaux d'information le long de la balade de la Vuachère par une version actualisée.
2. Rendre au moins une partie de l'itinéraire accessible aux personnes à mobilité réduite.
3. Revoir la signalétique du parcours.

Lausanne, le 29 octobre 2022

Samuel DE VARGAS



Roland PHILIPROZ

